

Justice et châtime

Le pardon

Le pardon ne doit pas être confondu avec la simple excuse. Il s'agit en pardonnant de libérer une âme coupable, d'opérer le miracle d'une renaissance de la relation. A l'inverse, il n'y a pas de fardeau de la culpabilité dans le cas d'offenses **bénignes**. Le pardon **exonère** l'autre du poids de sa faute. L'offense a rompu une relation, risquant d'entraîner une **vindict**e obstinée et haineuse et son cortège **délé**tère de sentiments haineux. L'irréversibilité des actions humaines semble vouer les hommes à être dans l'engrenage **iné**luctable du désir de vengeance. Comme le souligne Hannah Arendt, le pardon est « la **ré**demption possible de la situation d'irréversibilité ». On comprend cependant qu'il ne soit pas toujours possible de pardonner : une mère dépossédée de son enfant ou un homme ayant perdu tous les siens dans une campagne organisée d'extermination peuvent considérer comme **imprescriptibles** les crimes commis. Si certains, **magnanimes** ou charitables, sont capables de pardonner le pire, c'est au prix d'une inhibition du mouvement naturel du ressentiment, subvertissant l'enchaînement mécanique des causes et des effets. Le pardon est un don, le don d'une **ré**mission de la faute par celui-là même qu'elle a meurtri, ce qui est si inouï qu'on est enclin à y voir une action surnaturelle. Il n'est pas anodin que dans la religion chrétienne le commandement du pardon soit énoncé par un Dieu victime qui en a lui-même montré l'exemple. Mais le pardon n'est pas le monopole des hommes de foi. Le pardon, réponse éthique ou religieuse d'une liberté exposée à la morsure du mal, traduit le refus de la fatalité. Sans banaliser le scandale du mal, il évite de le laisser devenir souverain. Le pire mal, ce serait alors le refus du pardon, qui revient à consacrer l'empire du mal.

Cependant, quand « la victime et le coupable ne partagent aucun langage, quand rien de commun et d'universel ne leur permet de s'entendre, le pardon semble privé de sens » (Hannah Arendt). « Pour pardonner, il faut s'entendre, des deux côtés, sur la nature de la faute, savoir qui est coupable de quel mal envers qui, etc. » (Derrida). « Lorsqu'un acte nie l'essence d'homme en tant qu'homme, la prescription qui tendrait à **l'absoudre** au nom de la morale contredit elle-même la morale » (Jankélévitch, *L'Imprescriptible*). Certes le pardon n'est pas l'oubli et l'imprescriptibilité n'exclut pas le pardon, mais souligner qu'il y a des crimes imprescriptibles c'est pointer une forme de limite du pardon. Car la Justice, qui ne se préoccupe pas de miséricorde, sait aussi effacer la peine par la grâce, l'amnistie, la prescription.

Le pardon dont nous sommes capables d'ordinaire est celui qui nous est demandé par un coupable repentant. Nous restons alors prisonniers de la logique des échanges, que nous souhaitons réciproques : ta repentance contre mon absolution. Parfois, le pardon est accordé dans une visée cathartique : je te pardonne pour retrouver ma paix intérieure. Le véritable pardon désintéressé, celui qui redonne une virginité morale, reste donc rare. Il ne vient pas supplanter la justice. Retenons que la justice vient remplacer la simple vengeance subjective, par une forme de punition plus objective : la peine censée réparer le tort commis. Le pardon libère comme la justice de la vengeance. Il se situe donc à un degré supérieur, tout en étant lui aussi subjectif. Il semble donc atteindre une forme de sublime.

(d'après Simone Manon).

Trouvez des synonymes aux dix mots surlignés :

Donnez des exemples de personnes ayant été capables de « pardonner le pire ».

Quels exemples pourrait-on trouver de cas où « la victime et le coupable ne partagent aucun langage » ?

Que sont la grâce, l'amnistie, la prescription ? Citez-en des exemples célèbres.

Comprenez-vous les phrases suivantes ?

a. Escroquerie, fraude, malversation, voies de faits, soudoiement, corruption, sont plus souvent considérées comme des délits que comme des crimes. b. Il a comparu pour un vol avec effraction. c. Nul n'est censé ignorer la loi. D. Bien mal acquis ne profite jamais. E. Qui s'excuse s'accuse. F. Nécessité fait loi.

G. L'occasion fait le larron. H. Oisiveté est la mère de tous les vices. I. Qui aime bien châtie bien.

J. « Loin d'effacer le passé, le pardon tente de la modifier en lui donnant une autre signification, en révélant d'autres avenir possibles après le passé. Le pardon donne un futur à la mémoire »

Paul Ricoeur. K. « Le projet du pardon est de briser la dette, non de créer l'oubli » Olivier Abel. L. « Le pardon n'est pas un dû, c'est un don » Paul Ricoeur.

Apologie

Du grec *apologeia*, la défense. Le terme appartient dès son origine au vocabulaire du prétoire. Le dialogue qui rapporte le déroulement du procès de Socrate prend le titre *Apologie de Socrate*, c'est-à-dire la défense de Socrate, celle que l'accusé présente à ses juges, celle que Platon compose pour la postérité.

Assassinat

De l'arabe *haschisch* qui désigne la poudre de feuilles de chanvre. Poudre avec laquelle se prépare le haschischè, hallucinogène utilisé pour conditionner certains hommes de main à des crimes particulièrement sauvages. Ces « assassins » étaient placés sous l'autorité et le commandement du « Vieux de la Montagne » (sheikh-al-jebal), chef d'un ordre de fanatiques musulmans qui de 1098 à 1258 ont fait régner la terreur en Syrie et dans la Perse de l'époque. L'assassinat n'est donc pas un simple meurtre. Assassiner ce n'est pas seulement tuer, c'est ajouter à l'acte une violence hallucinée, démente, quasiment « exotique ».

Autorité

Du latin *augere*, augmenter, faire croître. Celui qui protège la croissance de quelque chose en devient son auteur. Il manifeste une aptitude nouvelle, l'auctoritas, faculté de permettre le développement et l'épanouissement. L'autorité échappe à l'entendement, elle ne relève ni de la contrainte ni de la persuasion. C'est une propriété qui ne trouve son sens que dans la reconnaissance, toujours mystérieuse. L'autorité est une force qui est reconnue par celui qui s'y soumet comme indispensable à son épanouissement. Cette force est « morale », elle ouvre sur une domination fragile mais totale.

Châtiment

Du latin *castigare*, contenir, réprimer. Le châtement est moins une punition qu'une correction visant à réduire une impulsion, à maîtriser un comportement. Le châtement plus encore que la punition suppose une norme à laquelle il s'agit de revenir. Le châtement fait donc du crime auquel il répond un écart, une erreur qu'il est possible de rectifier. Aussi terrible que cela puisse paraître, le châtement s'inscrit bien dans une pédagogie.

Crime

Du grec *krinein*, juger, discerner. Le crime est une très grave infraction à la loi ou bien à la morale. Cet écart est si important qu'il en devient absolument manifeste, on peut immédiatement le discerner. Le crime se distingue ainsi par son évidence et s'oppose au délit, mineur, quelconque. La loi n'a pas été violée par le **délinquant**, elle est « abandonnée » (du latin *delinquere*, abandonner, laisser).

Droit

Du latin *directus*, ce qui restitue l'image de la ligne droite. L'étymologie le rappelle le droit trouve son origine dans une observation géométrique et par opposition au courbe. Le mot désigne l'ensemble des normes qui régissent les comportements des membres d'une société donnée. Ces normes sont de nature variée : lois, contrats, décrets, règlements, arrêts de jurisprudence. Elles composent ce qu'il faut appeler le droit positif lequel s'oppose, depuis le XVIIe siècle, au droit naturel qui définit les caractères propres à la personne humaine, les « droits » attachés à la nature même de l'homme et que l'histoire ne saurait remettre en cause.

Égalité

Du latin *aequalis*, égal. L'égalité impose des quantités identiques, des conditions semblables et vise à réaliser l'abolition des différences. « Placer sur un pied d'égalité » c'est ne pas faire de différence. Sur le plan historique, la requête d'égalité sociale et politique conduit à la disparition des privilèges (4 août 1789) et à l'avènement de la démocratie où la voix d'un citoyen vaut exactement celle de son concitoyen. Mais si l'égalité politique des citoyens est un principe indiscutable de nos sociétés, en revanche dans la vie civile l'égalité peut paraître à l'origine de nombreuses injustices. Doit-on ainsi traiter également tous les enfants à l'école ? Certains n'ont-ils pas besoin d'un enseignement différencié ? Égalité n'est pas équité, des traitements sociaux égaux sont parfois inéquitables. (Voir équité.)

Équité

La racine est *aequalis*, celle qui donne aussi égalité. L'équité corrige l'inégalité en ce qu'elle réclame pour chacun, de façon distributive, ce qui lui est dû. Dans l'ancienne langue l'équité renvoie à la justice naturelle par opposition à la justice légale. Un jugement peut être ainsi juste, conforme au droit, mais inique, contraire au sentiment naturel du juste et de l'injuste.

Justice

Du latin *jus*, le droit. La Justice est-elle le moyen de la vie politique ou sa finalité ? On la définira d'abord comme un ministère du Droit, en quelque sorte, administration du droit pénal que produit le souverain. Mais cette acception strictement institutionnelle est beaucoup trop réductrice. De fait la Justice est bien davantage qu'une chancellerie. C'est aux yeux des Anciens la vertu politique par excellence sans laquelle il n'y a pas de bonheur possible dans la Cité. D'où le désespoir dans lequel la condamnation de Socrate a plongé, en 399 avant Jésus-Christ, ses amis et ses disciples. La cité réelle est décevante parce que la Justice y est rendue de façon injuste. Le droit peut ne pas être juste, c'est bien là par où défaille le positivisme juridique.

Loi Du latin *lex*, dérivé de *legere*, lire. La loi se lit, c'est dire qu'elle est écrite, résultat d'une action humaine.

Norme

Du latin *norma*, l'équerre. La norme est faite pour tracer des angles droits, elle est le principe même du droit. Il paraît opportun toutefois de rappeler qu'il n'y a pas d'angles droits dans la nature.